Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Clermont-Ferrand
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Cantal

La directrice académique des services de
l'éducation nationale du CANTAL

à

Madame, Monsieur les co-secrétaires
départementaux du SNUipp-FSU
Section du Cantal

Aurillac, le mercredi 1er février 2017

Direction

Secrétaire général

Affaire suivie par
Frédéric DIDIER
Téléphone
04 71 43 44 52
Fax
04 71 43 44 58
Mél.
frederic.didier@ac-clermont.fr

14, avenue du Garric
15000 Aurillac

Objet : Remboursement des frais de déplacements des personnels du premier degré

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 31 janvier 2017, vous me faites part de difficultés rencontrées par certains enseignants du premier degré concernant le remboursement de frais de déplacement.

Comme vous l'indiquez dans votre lettre, il a bien été validé en CAPD que les déplacements des personnels du premier degré participant aux réunions « écoles-collèges » et de cycle 3 seront défrayés. Il en est de même des réunions des directeurs d'école lorsque ceux-ci sont réunis par leur IEN.

Seules les animations pédagogiques ne sont pas, pour l'instant, concernées par ces remboursements mais le seront à l'issue de la réorganisation de ces dernières sur la base d'un projet qui me sera soumis pour validation avant la fin de cette année scolaire.

Pour l'heure, une information en direction des secrétariats de circonscription a été diffusée par mes services, rappelant ces éléments ainsi que la procédure d'accompagnement des personnels concernés (mode opératoire de l'application CHORUS-DT).

Je ne manquerai pas de vous tenir informés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marilyne LUTIC